

<b>Mairie de Schweighouse-Thann</b>	<b>DECLARATION PREALABLE</b> DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
-------------------------------------	--

Demande déposée le 09/08/2024		N° DP 068 302 24 F0031	
Par :	LES CHAMPS D'ORION		
Demeurant à :	135 RUE DE MULHOUSE 68950 REININGUE	Surface de plancher:	m <sup>2</sup>
Sur un terrain sis à :	LIEU-DIT « HUNGERSTEIN » 68520 Schweighouse-Thann 302 ZB 34	Surface de plancher antérieure :	m <sup>2</sup>
Nature des Travaux :	Pose d'une clôture (prolongation de l'existant)	Surface de plancher nouvelle :	m <sup>2</sup>

**Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann**

VU la déclaration préalable présentée le 09/08/2024 par LES CHAMPS D'ORION,  
VU l'objet de la déclaration :

- pour la pose d'une clôture (prolongation de l'existant) ;
- sur un terrain situé au lieu-dit « HUNGERSTEIN » ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,  
VU l'affichage en mairie en date du 12/08/2024 de l'avis de dépôt,  
VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

**ARRETE**

**Article 1 :** La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Schweighouse-Thann, le    - 4 SEP. 2024

Le Maire,



**LEHMANN Bruno**

**NOTA BENE :** Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).  
La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*